

# L'HISTORIEN ET LES MÉMOIRES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE EN FRANCE

## Boîte à outils

**Sujet de composition** envisageable pour ce chapitre.

« L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France ».

**L'analyse d'un ou deux documents** (textes, images, cartes...) peut être demandée à l'examen.



## Repères essentiels

**10 juillet 1940-9 août 1944** : régime de Vichy

**1944-1945** : phase d'épuration sommaire puis judiciaire en France (10 000 à 11 000 morts)

**1961** : procès d'Adolf Eichmann à Jérusalem

**1964** : transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon

**1969** : *Le Chagrin et la Pitié* de Marcel Ophüls (au cinéma en 1971)

**1973** : *La France de Vichy*, de l'historien états-unien Robert Paxton

**1985** : *Shoah* de Claude Lanzmann

**1990** : loi Gayssot

**16 juillet 1995** : reconnaissance de la responsabilité de l'État français dans la déportation des juifs de France

**16 juillet 2000** : Jacques Chirac instaure une « journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France »

**2005** : ouverture du Mémorial de la Shoah à Paris



## Grandes notions à connaître

**Histoire** : « science des hommes dans le passé », en quête de vérité grâce à une démarche scientifique objective.

**Mémoire** : souvenir subjectif du passé fondé sur la sélection, l'affectif et l'oubli.

**Résistancialisme** : concept créé par l'historien Henry Rousso (1987) pour désigner le processus mémoriel qui installe une représentation valorisante et rassurante des années noires en assimilant la Résistance à l'ensemble de la nation.

**Négationnisme** : position idéologique combattue par les historiens qui remet en cause l'existence du génocide des juifs.

**Devoir de mémoire** : devoir civique apparu dans les années 1990 qui désigne l'obligation d'entretenir le souvenir des souffrances endurées par les victimes et de réparer le préjudice subi.

## Q PERSONNAGES CLÉS DE LA PÉRIODE

**CHARLES DE GAULLE (1890-1970)** : militaire et homme politique français. Après 1945, il incarne la Résistance. Il est en grande partie à l'origine du discours « résistancialiste ».

**PHILIPPE PÉTAÏN (1856-1951)** : militaire français (titre de Maréchal), chef de l'État Français, installé à Vichy, entre 1940 et 1944. Il a prôné la collaboration d'État avec les Allemands.

**ROBERT PAXTON (NÉ EN 1932)** : historien états-unien ayant travaillé sur *La France de Vichy* (1973) à partir d'archives allemandes. Il est le premier à remettre en cause le discours « résistancialiste ».

**JEAN-PIERRE AZÉMA (NÉ EN 1937)** : historien français qui a souligné l'impact de la « révolution paxtonienne » (*La France sous Vichy*, 2004).

**HENRY ROUSSO (NÉ EN 1954)** : historien français, créateur du néologisme « résistancialisme » (*Le syndrome de Vichy*, 1987). A également écrit *Vichy, un passé qui ne passe pas* (avec Éric Conan en 1994).

## Plan

### I. L'historien face aux mémoires sélectives (1945-1969)

- A. Le deuil inachevé : le difficile travail de l'historien après guerre
- B. Des mémoires occultées au service de l'unité nationale
- C. Un double « résistancialisme »

### II. L'historien face au réveil des mémoires (1969-années 1990)

- A. Une mémoire désenchantée sur le régime de Vichy
- B. La mémoire de la Shoah devient centrale
- C. Les procès de la collaboration d'État et du génocide en France

### III. L'historien face au devoir de mémoire (années 1990- à nos jours)

- A. Le devoir mémoriel républicain
- B. La mémoire de la Résistance dans tous ses états
- C. L'historicisation actuelle des mémoires : pour un « devoir d'histoire »

# Cours

## Introduction

*Accroche et contexte du sujet* : la Seconde Guerre mondiale en France a rompu l'unité de la nation pendant « les années noires ». Les prises de position et affrontements ont entraîné la construction de mémoires de différents groupes autour de jugements moraux particulièrement tranchés.

*Définition des termes* : la mémoire, individuelle ou collective, est subjective car elle est de l'ordre de l'affectif et de l'émotionnel. Elle repose sur le souvenir vécu ou transmis, la sélection et donc l'oubli. Au contraire l'histoire est la science humaine du passé : la démarche de l'historien est déterminée par une volonté d'objectivité et tend vers un processus de vérité. Le travail de l'historien est indispensable pour caractériser les différents cheminements mémoriels et mettre à distance les mémoires en les expliquant historiquement.

*Problématique* : nous verrons comment, à travers les travaux des historiens, les mémoires de la Seconde Guerre mondiale ont évolué dans la société française.

*Annonce du plan*.

## I. L'historien face aux mémoires sélectives (1945-1969)

### A. Le deuil inachevé : le difficile travail de l'historien après guerre

Les mémoires traumatiques sont déterminées par le choc considérable vécu par la population française pendant la 2<sup>nd</sup>e Guerre mondiale avec :

- la perception honteuse de la défaite de 1940 ;
- la division des Français pendant ce conflit (dénonciations, opposition entre résistants et collaborateurs, persécution de victimes politiques et « raciales »).

Cette blessure n'est pas lavée par l'action de la France Libre, ni par la Résistance, ni par la victoire obtenue grâce à des alliés puissants ou par l'épuration partielle des collaborateurs.

Beaucoup de témoins de cette période préfèrent donc taire toutes ces ambiguïtés. D'autres ont la volonté d'oublier, y compris parmi les victimes de la guerre : ils mettent en avant leur « droit à l'oubli ». Les historiens ne peuvent pas pleinement travailler sur ce sujet : les archives consultables manquent. De plus, les mémoires sont encore brûlantes.

## B. Des mémoires occultées au service de l'unité nationale

La mémoire de Vichy est refoulée. La majorité des Français souhaite occulter la mémoire des vaincus, sans faire nécessairement de lien avec une éventuelle raison d'état :

- mémoires des ouvriers du STO (Service de Travail Obligatoire, mis en place par le régime de Vichy en 1943) ;
- mémoires des « Malgré-Nous » (amnistie en 1953 de 14 Français dont 13 « Malgré-nous » Alsaciens et Mosellans, membres de la division SS *Das Reich*, présents lors du massacre d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944). La loi d'amnistie de 1953 exprime le choix politique et social majoritaire de tourner la page pour réconcilier la communauté nationale ;
- mémoires des déportés de la communauté juive qui commémorent leurs morts sans que l'ampleur du génocide soit vraiment perçue par l'opinion publique (système concentrationnaire nazi considéré comme un tout, sans distinction entre camps de concentration et camps d'extermination) ;
- mémoires des forces de l'ordre. L'État occulte la participation du système policier français à la collaboration : dans le film d'Alain Resnais *Nuit et Brouillards* (1956), la Commission de contrôle censure l'image d'un gendarme français gardant, en 1941, le camp de Pithiviers, l'un des lieux où les juifs ont été internés en application des mesures antisémites de l'État français. La France veut des héros.

## C. Un double « résistancialisme »

Dans un contexte d'après-guerre, les gaullistes forgent une mémoire officielle pour reconstruire l'unité autour de la république et de la Résistance : la république française n'aurait jamais cessé d'exister grâce à « l'homme du 18 juin » ; Vichy n'aurait été qu'une parenthèse sans légitimité politique qu'il est urgent de refermer.

Dans un contexte de naissance de la Guerre froide, le Parti Communiste Français se veut le parti de la Résistance (oubli de la période 1939-1941, quand les communistes respectaient le pacte de non-agression entre l'Allemagne nazie et l'URSS) et donc le parti le plus légitime à diriger la France. Le PCF devient le « parti des 75 000 fusillés » par l'occupant et par les collaborateurs français de Vichy.

Le retour au pouvoir des gaullistes en 1958 favorise la diffusion du « mythe résistancialiste » : le transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon en 1964 en témoigne. Dans cette première période, les lieux de mémoire de la barbarie de la 2<sup>nd</sup>e Guerre mondiale sont Oradour-sur-Glane, le mont Valérien ou le camp de concentration de Buchenwald, mais pas le Vel' d'Hiv (détruit) ou le camp d'extermination d'Auschwitz.

## II. L'historien face au réveil des mémoires (1969 – années 1990)

### A. Une mémoire désenchantée sur le régime de Vichy

Un choc médiatique et mémoriel déterminant : *Le Chagrin et la Pitié* de Marcel Ophüls (réalisé en 1969 et projeté au cinéma en 1971) propose pour la première fois une vision sombre de la période, loin de l'image d'une France unanimement résistante. Dans ce documentaire, fondé sur quelques témoignages de la région de Clermont-Ferrand, la France n'apparaît plus totalement héroïque : les « années noires » sont aussi celles de la collaboration, des délations, de l'aveuglement et de l'indifférence.

Un tournant scientifique : « la révolution paxtonienne » (Jean-Pierre Azéma, 2004). Dans *La France de Vichy* (1973), l'historien états-unien Robert Paxton renouvelle radicalement le discours sur l'Occupation et la Collaboration grâce à des archives allemandes. Il souligne notamment que la France a mis en place une collaboration d'État qui devance les demandes antisémites nazies. Cet ouvrage est à l'origine de la vocation de nombreux historiens qui posent un regard plus critique sur les années noires.

Un contexte favorable au réexamen critique de l'histoire de l'Occupation car :

- troubles liés aux mensonges et aux silences de l'État pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) ;
- déclin du gaullisme (démission de Charles de Gaulle en 1969 puis décès en 1970) ;
- déclin du Parti Communiste Français ;
- la génération née après la guerre arrive à l'âge adulte, s'intéresse à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale (enseignée au lycée depuis 1961) et demande des comptes à ses aînés. Les années noires deviennent « un enjeu de mémoire obsessionnel » (Henry Rousso, Éric Conan, 1994) ;
- fin des années 1970 : l'État autorise de plus en plus la consultation des archives.

Le mensonge d'une nation héroïque est dénoncé mais domine maintenant un nouveau mythe culpabilisant (Pierre Laborie, 2014) : celui d'une nation collaboratrice.

## **B. La mémoire de la Shoah devient centrale**

Un tournant judiciaire à Jérusalem en 1961 : condamnation pour crime contre l'humanité d'Adolf Eichmann, organisateur de la logistique de la « Solution Finale » (procès très médiatisé, analysé par Hannah Arendt dans son livre *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*, 1963 en anglais – en 1966 en français). Lors de ce procès, les témoins juifs ont été appelés à la barre pour témoigner. Cela libère la parole juive : une mémoire juive militante s'affirme peu à peu dans le monde.

Développement du négationnisme : dans les années 1970, la relecture de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et le développement de la suspicion favorisent la déconstruction et les tendances négationnistes. En 1978 l'exilé Louis Darquier de Pellepoix, ancien Commissaire général aux Questions juives de Pétain, déclare dans *L'Express* « *Je vais vous dire, moi, ce qui s'est exactement passé à Auschwitz. On a gazé. Oui, c'est vrai. Mais on a gazé les poux* ». Cette thèse négationniste est relayée notamment par Robert Faurisson, maître de conférences en littérature à l'université Lyon II. En réponse, les historiens comme Pierre Vidal-Naquet expliquent que ces négationnistes sont des « assassins de la mémoire » (1981).

Un public sensibilisé : le film documentaire français *Shoah* de Claude Lanzmann (1985) émeut le public français. Il propose une lecture morale du génocide juif : ce n'est donc pas une œuvre historique, mais une œuvre mémorielle.

## **C. Le temps des procès de la collaboration d'État et du génocide en France**

La justice devient un acteur essentiel des enjeux de mémoire. La séquence de la réparation judiciaire, initiée dès 1973 (premières plaintes pour crimes contre l'humanité de Paul Touvier), se déroule dans un contexte de querelles de mémoires, de soupçon instrumentalisé par des médias avides de sensationnalisme et d'ignorance des avancées récentes de la recherche historique. L'action fondamentale de Serge Klarsfeld, avocat « chasseur de nazis », conduit aux procès de trois auteurs de persécutions antisémites en France : Klaus Barbie (condamné en 1987 à la réclusion à perpétuité pour crime contre l'humanité), Paul Touvier (chef de la milice lyonnaise. Condamné à la réclusion à perpétuité pour crime contre l'humanité en 1994), Maurice Papon (Secrétaire général de la Préfecture de Bordeaux au temps de Vichy. Condamné à 10 ans de prison pour complicité de crime contre l'humanité en 1998).

Ces événements judiciaires jouent un rôle déterminant dans l'affirmation de la mémoire de la Shoah. Dès lors Vichy n'est plus dans la mémoire collective française le symbole de la trahison nationale (comme en 1945) mais celui de la complicité à l'égard du génocide des Juifs de France. Des historiens interviennent dans ces procès en tant que témoins pour proposer un discours de vérité sur le passé (Robert Paxton ou Jean-Pierre Azéma) mais d'autres (Henry Rousso) refusent que des historiens participent au jugement de quelqu'un.

### III. L'historien face au devoir de mémoire (années 1990 à nos jours)

#### A. Le devoir mémoriel républicain

La V<sup>e</sup> République met en place un devoir mémoriel républicain. La négation des crimes contre l'humanité commis pendant la Seconde Guerre mondiale devient hors-la-loi (loi Gayssot, 1990), la mémoire de la Shoah est placée au cœur du « devoir de mémoire » tandis qu'une politique mémorielle entretient et commémore le souvenir des crimes des années noires.

La politique mémorielle favorise aussi la repentance :

- l'État français reconnaît sa responsabilité dans la déportation des juifs de France. Le 16 juillet 1995 (jour de la rafle du Vel' d'hiv' de 1942) : le président Jacques Chirac reconnaît officiellement la responsabilité de l'État français dans la déportation des juifs de France. Il devient « le président du devoir de mémoire » (Béatrice Gurrey, 2007) ;
- le 13 juillet 2000, la République française assure une réparation financière pour les orphelins de déportés juifs à partir de la France

#### B. La mémoire de la Résistance dans tous ses états

- **La figure ambiguë du « vichysto-résistant »** : les médias alimentent des polémiques sur le passé de certains résistants. En 1994, Pierre Péan révèle le passé vichysto-résistant du président François Mitterrand (fonctionnaire vichyste à partir de 1942 et résistant à partir de 1943). Le parcours de nombreux résistants qui ont été maréchalistes au début de la guerre fait scandale car la mémoire résistancialiste officielle a simplifié la réalité de la Résistance. « Ni héros ni salauds » (Jean-Pierre Azéma, 2000), les Français des années noires apparaissent de plus en plus ambivalents. Vichy est alors « *un passé qui ne passe pas* » (Éric Conan et Henry Rousso, 1994).

- **La figure apaisante du Juste** : le 16 juillet 2000, Jacques Chirac crée la « journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France ». Ce titre de « Juste » est décerné par le Mémorial israélien Yad Vashem de Jérusalem depuis 1953 aux personnes vivantes ou mortes qui ont contribué à sauver des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale (sur 25 000 Justes reconnus, 3 700 sont Français en 2013). En 2007, Jacques Chirac s'exprime au Panthéon en l'honneur des « Justes de France ». Cet hommage national consacre ces nouveaux héros qui incarnent les capacités de résistance de la société française sans pour autant passer sous silence les persécutions antisémites perpétrées par Vichy.

De nos jours, la fièvre passionnelle est un peu retombée. La tendance est à l'apaisement, mais le travail d'élucidation des historiens se poursuit.

### C. L'historicisation actuelle des mémoires : pour un « devoir d'histoire »

Le devoir de mémoire est « une dette à l'égard des morts » (Paul Ricoeur, 1993) mais il doit être fondé sur un devoir de vérité pour ne pas être une coquille vide. L'historien ne doit pas se placer sur le terrain de l'émotion (témoignages, commémorations officielles) mais sur celui de la connaissance.

Pour autant, le devoir d'histoire peut faire émerger la mémoire : les historiens mettent par exemple en avant la faible médiatisation mémorielle des bombardements ou des viols commis par les alliés en France en 1944. Les historiens approfondissent aussi l'analyse de la mémoire silencieuse d'une « société du non-consentement » (Pierre Laborie) qui, sans aller jusqu'à la Résistance (environ 300 000 individus seulement durant l'été 1944), pratique la désobéissance sans révolte. L'attentisme majoritaire des Français n'est pas synonyme de collaboration comme le pensait Paxton en 1973 : en réalité les historiens ont montré que, de 1940 à 1944, les Français passent de « l'attentisme d'opposition » au gouvernement de Vichy à « l'attentisme de solidarité » avec la Résistance.

Le devoir d'histoire sert aussi à lutter contre les émotions. La mémoire de ces années sombres peut laisser place au pathos mémoriel mis en scène politiquement (le président Nicolas Sarkozy demande en 2007 que soit lue aux lycéens la lettre de Guy Môquet. Mais cette proposition a été annulée après la levée de bouclier d'historiens comme Christophe Prochasson qui critiquent cet *Empire des émotions*, 2008).